GROUPE PAREDES ORAPI
Votre partenaire hygiène et maintenance **engagé**

Saint-Vulbas le 02/09/2026

ATTESTATION – CONTACT ALIMENTAIRE

Références du produit : **254900 – 254901 – 254902 - 254903**

Nous certifions que **CIBA-ADM** est un produit biocide à usage TP 02+04.
Il est autorisé pour le contact alimentaire selon l'arrêté ci-dessous :

Arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 concernant les produits utilisés pour le nettoyage des surfaces pouvant entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

CIBA-ADM est conforme au nouveau règlement européen (UE) 2018/848 (et ses amendements) précisant l'ensemble des règles à suivre concernant la production, la transformation, la distribution, l'importation, le contrôle et l'étiquetage des **produits biologiques** ; ainsi qu'au règlement d'exécution (UE) 2021/1165 pour les produits de nettoyage et de désinfection des lieux suivants :
-en industrie agroalimentaire / production biologique,
-dans les bâtiments et installations utilisés pour la production végétale, y compris pour le stockage dans une exploitation agricole,
-dans les bâtiments ou installations utilisés pour la production animale,
-des installations de transformation et de stockage.

Pour faire valoir ce que de droit.

Lyne LUCAS
Service règlementaire
GPO